

WEBINAIRE - 10 JUIN 2021
Point sur l'extension du dispositif de
Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire
TMFPO

Horaires et modalités : 9h30 – 12h30 en visioconférence (zoom)

Thème : « *Présentation de l'extension du dispositif TMFPO* »

Programme :

- **9h15 – Accueil des participants avec ouverture de la salle**
- **9h30 - Ouverture de la matinée**

Mot d'accueil : Président, Jean-Louis COQUIN

Mot des partenaires :

- **Diren SAHIN**, chef du bureau de l'accès au droit et de la médiation (ministère de la Justice)
- **Anaïs RAUNA**, Chargée de mission Parentalité et Vacances, CCMISA

- **10h10 - Introduction des travaux et animation** assurée par Sylvain Viseur, président de la Commission TMFPO de la FENAMEF et membre du bureau :
 - Modalités de travail (commission TMFPO et ses membres, etc.)
 - Déroulement de la matinée

- **10h20 – Intervention de la Justice.**
 - Point avec infos officielles sur l'extension du déploiement
A priori Ségolène Pasquier, magistrat, Adjointe au chef du bureau de l'accès au droit et de la médiation qui dépend du secrétariat général du ministère de la Justice.
 - Questions/réponses/échanges avec les participants (via le chat)

- **Retours sur l'expérience de deux services**
 - Les lieux du lien basé à Frontignan (Hérault) avec Christine SIMON, Présidente
Ce service expérimente la TMFPO depuis novembre 2017.
 - ADPMF (Nîmes) avec Patricia FOUQUE membre du bureau de la FENAMEF

- **Échanges avec les participant/es** (via le chat)

- **12h30 au plus tard - Fin des travaux**

PRESENCE D'INSTITUTIONNELS ET PARTENAIRES :

CNAF – Fatima MERDJI, conseillère politique parentalité – Direction des politiques sociales et familiales

SADJAV – Siren DAHIN, Ségolène PASQUIER, Dominique PENA du bureau de l'accès au droit et à la médiation

CCMSA - Anaïs RAUNA, Chargée de mission Parentalité et Vacances
Direction du Développement Sanitaire et social, CCMSA

UNAF – Nathalie SERRUQUES

APMF – Bénédicte DEFOSSEZ (membre du CA)

Quelques chiffres sur les lieux du lien :

- Volume TMFPO : entre 35 et 50% de l'activité totale.

Pas de baisse de l'activité de médiations conventionnelles. En revanche, les autres mesures judiciaires ont baissé.

- Financement de la justice. Il est passé de 7% en 2017 à 25% en 2020. La justice a soutenu le développement des services. Toutes les demandes ont été honorées.
- Taux d'engagement dans la médiation : 35%, Taux d'aboutissement à un accord : 80%. Niveau identique à la médiation conventionnelle.

Un bilan positif grâce notamment à :

- Préparation en amont à l'initiative du tribunal réunissant tous les acteurs concernés.
- Groupe de travail en amont sur la mise en place d'une charte médiateurs, avocats.
- Travail en commun du triptyque : magistrat, avocat et médiateur.